

2023-6641  
2024-01-05

{Base Container Label}

GROUPE

14

HERBICIDE

**Herbicide Chateau® EZ**

HERBICIDE  
Concentré suspension  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée dans les cultures étiquetées et sur le sol dénudé des espaces non cultivés.

**PRINCIPE ACTIF:**

Flumioxazine.....479,2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

LIRE LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

No. D'HOMOLOGATION : 34036  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Contenu net : (0,5 – à vrac) litre(s)**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1  
(519)-767-9262  
[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT **1-800-682-5368**

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

2023-6641  
2024-01-05

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau dans l'étiquette ci-jointe.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

[INSTRUCTION FACULTATIVE POUR UNE TAILLE DE CONTENEUR PLUS PETITE] [TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non ciblées, les petits animaux sauvages et pour certains arthropodes utiles. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions complètes.]

Toxique pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitiques, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

## ENTREPOSAGE

2023-6641  
2024-01-05

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Chateau® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.

2023-6641  
2024-01-05

{Booklet Label}

GROUPE

14

HERBICIDE

**Herbicide Chateau® EZ**

HERBICIDE  
Concentré suspension  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée dans les cultures étiquetées et sur le sol dénudé des espaces non cultivés.

**PRINCIPE ACTIF :**

Flumioxazine.....479.2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**LIRE LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION**

No. D'HOMOLOGATION : 34036  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
**Contenu net : (0,5 – à vrac) litre(s)**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1  
519-767-9262  
[www.valent.ca](http://www.valent.ca)

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT **1-800-682-5368**

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Équipement                                    | Équipement de protection individuelle  |  | Quantité maximale de produit manipulé par jour |
|---|--|--|--|
|   | Préposé au mélange, chargement, nettoyage et réparation  | Préposé à l'application  |  |
| Pulvérisateur à rampe                         | Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.  | Cabine ouverte: Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.          | 48 L   |
|   | Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques.  | Cabine fermée : Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Les gants ne sont pas requis.                          | 125 L  |
| Pulvérisateur pour emprises                   | Une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.  | Combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. | 8 L  |
| Pulvérisateur manuel à compression mécanique  | Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produit chimiques. Un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides est également requis. |  | 2.7 L  |
| Pulvérisateur à réservoir dorsal              | Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.  |  | Sans objet                                     |
| Pistolet de pulvérisation avec pompe manuelle | Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.  |  | Sans objet                                     |

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Pour les zones non-cultivées, **NE PAS** retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche.

Pour les utilisations agricoles, **NE PAS** pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant les délais précisées dans le tableau suivant :

| Culture  | Activité après l'application      | DS        |
|--|-----------------------------------|-----------|
| Conifères  | Ajustement manuel de l'irrigation | 6 jours   |
|  | Toutes les autres activités       | 12 heures |
| Luzerne établie cultivée pour le fourrage et le foin | Ajustement manuel de l'irrigation | 7 jours   |
|  | Dépistage                         | 3 jours   |
|  | Toutes les autres activités       | 12 heures |
| Oignons bulbes secs et échalotes                     | Désherbage manuel                 | 9 jours   |
|  | Toutes les autres activités       | 12 heures |
| Toutes les autres cultures homologuées               | Toutes les autres activités       | 12 heures |

Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, s'adresser à Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit particulier doit répondre aux exigences qui suivent.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et pour les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitiques, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats

situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## ÉLIMINATION

**NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS.** Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

## ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Chateau EZ est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Chateau EZ et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Chateau EZ ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui

suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui priviliege le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à [www.valent.ca](http://www.valent.ca).

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Chateau EZ, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, fournit une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans les cultures étiquetées. L'herbicide Chateau EZ est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges. L'herbicide Chateau EZ supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide Chateau EZ produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide Chateau EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

### Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide Chateau EZ à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

| Dose de l'herbicide Chateau EZ  | Culture  | Intervalle de rotation |
|---|--|------------------------|
| 112-149 mL/ha (pour l'aide à la récolte des graines sèches de légumineuses (sauf le soja) | Blé d'hiver  | 7 jours                |
| 149 mL/ha   | Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches  | Immédiatement          |
|   | Blé de printemps et d'hiver, Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes] | 7 jours                |
|   | Blé dur, Tournesol   | 30 jours               |
|   | Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup> , canola  | 9 mois                 |
|   | Luzerne, orge  | 11 mois                |
|   | Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>  | 12 mois                |
| 224 mL/ha   | Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches  | Immédiatement          |
|   | Blé de printemps et d'hiver  | 7 jours                |
|   | Tournesol  | 2 mois                 |
|   | Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]                              | 6 mois                 |
|   | Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup>   | 9 mois                 |
|   | Luzerne, orge, canola  | 11 mois                |
|   | Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>  | 12 mois                |

<sup>1</sup> Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide Chateau EZ. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à l'herbicide Chateau EZ, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Chateau EZ devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de

l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide Chateau EZ.

<sup>2</sup> Un essai biologique avec le sol traité doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

Après les périodes de sécheresse prolongée, si le sol souffre d'un manque d'humidité, des intervalles de rotation plus longs peuvent être requis. Il est recommandé de s'assurer de résultats favorables d'un essai biologique avec le sol traité avant de semer des cultures de rotation potentielles, pour confirmer la sécurité.

## MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Puisque ce produit n'est pas homologue pour lutter les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

## RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Bien agiter l'herbicide Chateau EZ avant utilisation.

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide Chateau EZ, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Pour les traitements généralisés, appliquer l'herbicide Chateau EZ au moyen d'un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide Chateau EZ à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide Chateau EZ laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide Chateau EZ ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide Chateau EZ. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide Chateau EZ :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.

6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

## INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide Chateau EZ dans la cuve. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide Chateau EZ avec d'autres herbicides homologués, suivre la séquence WAMLEGS [W- poudres mouillables et pâtes granulées, Agiter, ajouter les agents antimoussants ou les solutions tampons, Microcapsules en suspension, Liquides et solubles, Émulsifiables (concentrés), Glyphosates forte densité, Surfactants] :
  - Ajouter les sacs hydrosolubles en premier
  - Puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
  - Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide Chateau EZ devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.

## VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser entre 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les applications de prélevée. Utiliser des volumes d'eau plus élevés s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Appliquer la solution de pulvérisation uniformément, uniquement au moyen d'un équipement terrestre bien calibré. Assurer une bonne pulvérisation en utilisant une méthode d'application uniforme. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon). Une pression de 210 à 275 kPa est recommandée pour les buses à jet plat.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées contre le courant d'air.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.  
NE PAS appliquer par voie aérienne.

## ZONES TAMPONS SANS PULVERISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- Les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette.
- L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérite qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage du verger.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, faible vitesse du vent) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, faible hauteur au-dessus du couvert végétal). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons sans pulvérisation spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection de : |  |                   |
|-----------------------|---------|--|--|-------------------|
|                       |         | Habitats d'eau douce d'une profondeur de :                                 | Habitats estuariens/marins d'une profondeur de : | Habitat terrestre |
|                       |         |  |  |                   |

|                        |   | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m |     |
|------------------------|---|--------------|-------------|--------------|-------------|-----|
| Pulvérisateur agricole | Pommes de terre, patates douces   | 2            | 1           | 0            | 0           | 5   |
|                        | Oignons bulbes secs, échalotes à bulbes secs  | 2            | 1           | 0            | 0           | 10  |
|                        | Fraises, céleri, poivrons de plein champ, brocoli, houblon  | 3            | 1           | 1            | 0           | 10  |
|                        | Menthe  | 4            | 2           | 1            | 0           | 15  |
|                        | Asperges, ail, Arbres d'ornement cultivés en plein champ  | 5            | 2           | 1            | 1           | 20  |
|                        | Sols dénudé, espaces non cultivés, fruits à pépins, vignes, bleuets en corymbe, bleuets nains, fruits à noyau, arbres à noix, mûres et framboises | 5            | 2           | 1            | 1           | 25* |

\* Des zones tampons sans pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques et les servitudes d'utilité publique

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

**Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.**

L'herbicide Chateau EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de l'herbicide Chateau EZ endommage gravement la culture. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau EZ, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide Chateau EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

### **MÉLANGE EN CUVE**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accusés à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada Inc. au [www.valent.ca](http://www.valent.ca) (519-767-9262) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

### **Restrictions pour les mélanges en cuve**

Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas mélanger en cuve l'herbicide Chateau EZ, ni l'utiliser dans un même champ que le flufenacet, le métolachlore ou s-métolachlore, le dimethenamid ou le dimethenamid-p, l'alachlore ou l'acetochlore.

### **TABLEAU 1. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

| Dose d'application (mL/ha) | Mauvaises herbes supprimées   |
|----------------------------|---|
| 112                        | <p><i>Répression seulement :</i></p> <p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)<br/>Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)<br/>Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)<br/>Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)<br/>Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)<br/>Morelle noire de l'est (<i>Solanum ptycanthum</i>)<br/>Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>)<br/>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)</p>   |
| 149*-224                   | <p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)<br/>Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)<br/>Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)<br/>Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)<br/>Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)<br/>Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)<br/>Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>)<br/>Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9<br/>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)<br/>Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)<br/>Amarante rugueuse (<i>Amaranthus rudis</i>), y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9<br/>Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)<br/>Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i></p> <p>Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)<br/>Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone<br/>Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)<br/>Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.)<br/>Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)</p> |
| 298-448                    | <p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)<br/>Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)<br/>Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)<br/>Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)<br/>Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)<br/>Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)<br/>Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)<br/>Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>)<br/>Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9<br/>Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)<br/>Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)<br/>Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone</p>  |

|  |   |
|--|---|
|  | Amarante rugueuse ( <i>Amaranthus rudis</i> ), y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9<br>Amarante de Palmer ( <i>Amaranthus palmeri</i> )<br>Laiteron potager ( <i>Sonchus oleraceus</i> )<br><br><i>Répression seulement :</i><br>Mousse<br>Hépatique<br>Gaillet gratteron ( <i>Galium aparine</i> )<br>Soude roulante ( <i>Salsola spp.</i> )<br>Renouée liseron ( <i>Polygonum convolvulus</i> ) |
|--|---|

\* Le taux de 149 mL/ha fournit seulement une répression des mauvaises herbes indiquées dans les oignons bulbes secs, échalotes à bulbes secs et le céleri cultivés dans les terres noires et les sols minéraux de texture moyenne contenant <5 % de matière organique.

### MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide Chateau EZ, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

- NE PAS appliquer par voie aérienne. Application ce produit a l'aide d'un équipement terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.

| Type de sol <sup>1</sup>                           | TAUX (mL/ha) | REMARQUES  |
|--|--------------|--|
| Texture grossière, <5 % de matière organique       | 298          | Prélevée :<br>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme.   |
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique | 448          | Postlevée :<br>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Chateau EZ en mélange avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha |

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Valent Canada, Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### **MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES OIGNONS BULBES SECS ET LES ÉCHALOTES À BULBES SECS**

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Éviter le chevauchement des surfaces traitées, à défaut de quoi la culture pourrait être gravement endommagée.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Appliquer l'herbicide Chateau EZ par voie terrestre, au moyen d'un pulvérisateur commercial standard muni de buses à jet plat ou de submersion (traitements de prélevée seulement) conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation souhaités, de manière à obtenir une couverture uniforme.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ.
- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 90 % de sable et de gravier.
- Ne mélanger à aucun autre produit à l'exception de l'herbicide ProwlH2O, ni à un adjuvant, à défaut de quoi des blessures importantes peuvent survenir. Ne pas mélanger en cuve avec d'autres formules contenant du pendiméthaline.
- Appliquer sur les oignons et les échalotes à bulbes secs repiqués entre les stades de 2 à 6 feuilles, et sur les oignons et les échalotes à bulbe sec semés directement en pleine terre entre les stades de 3 à 6 feuilles, avant la levée des mauvaises herbes.
- NE PAS récolter les feuilles d'échalote pour la consommation alimentaire.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.
- Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.

| <b>OIGNONS BULBES SECS ET ÉCHALOTES À BULBES – Doses d'emploi</b>                                    |                     |  |
|--|---------------------|--|
| <b>Type de sol<sup>1</sup></b>   | <b>TAUX (mL/ha)</b> | <b>REMARQUES</b>                               |
| Sols minéraux de texture grossière, moyenne et fine, avec <5 % de matière organique et terres noires | 149                 | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |

<sup>1</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture fine contenant < 5 % de matière organique.

## **MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS L'AIL**

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Éviter le chevauchement des surfaces traitées, à défaut de quoi la culture pourrait être gravement endommagée.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Appliquer l'herbicide Chateau EZ par voie terrestre, au moyen d'un pulvérisateur commercial standard muni de buses à jet plat ou de submersion (traitements de prélevée seulement) conçues pour fournir la pression et le volume de pulvérisation souhaités, de manière à obtenir une couverture uniforme.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ.
- Appliquer une seule fois par saison de croissance.
- Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 90 % de sable et de gravier.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Appliquer avant la levée de l'ail et dans les 3 jours suivant la plantation de l'ail.

| <b>AIL - Doses d'emploi</b>                  |                 |   |
|--|-----------------|---|
| Type de sol <sup>1</sup>                     | TAUX<br>(mL/ha) | REMARQUES   |
| Texture grossière, <5 % de matière organique | 298             | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  |
|  | 448             | Appliquer avant la levée de l'ail et dans les 3 jours suivant la plantation de l'ail. |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## **MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES POMMES DE TERRE - (ouest du Canada seulement)**

**L'utilisation de l'herbicide Chateau EZ est limitée au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Ne pas utiliser sur la pomme de terre dans d'autres provinces.**

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer d'importants dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau EZ, l'efficacité pourrait être réduite. **L'herbicide Chateau EZ doit être activé avant la levée de la culture (fendillement du sol), à défaut de**

**quoi celle-ci pourrait être gravement endommagée. Il est recommandé de fournir au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'irrigation avant le fendillement du sol.**

Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination qui figurent sur cette étiquette. L'herbicide Chateau EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

## DIRECTIVES GÉNÉRALES et MISES EN GARDE

- Ne pas appliquer plus de 112 mL de l'herbicide Chateau EZ à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Ne pas appliquer après le fendillement du sol. Il s'ensuivrait de graves dommages.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- L'incorporation au sol ou le déplacement du sol en surface réduiront l'efficacité du traitement.
- L'herbicide Chateau EZ peut être appliqué après le buttage des pommes de terre pour la répression en prélevée des mauvaises herbes énumérées ci-dessous. Il faut qu'un moins 5 cm de sol couvrent la portion végétative des plants au moment de l'application de l'herbicide Chateau EZ. L'application sur des pommes de terre dont la portion végétative serait couverte par moins de 5 cm de sol pourrait entraîner des dommages inacceptables.
- Si le traitement est effectué avant le buttage, les mauvaises herbes qui lèvent après le buttage ne seront pas réprimées. La culture pourrait subir des dommages si l'herbicide Chateau EZ est appliqué au buttage.

| <b>POMMES DE TERRE – Doses d'emploi</b>                                |                                 |  |
|--|---------------------------------|--|
| <b>Type de sol<sup>1</sup></b>   | <b>TAUX <sup>2</sup>(mL/ha)</b> | <b>REMARQUES</b>                               |
| Sols de texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique | 112                             | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 112 mL/ha dans les sols à texture fine contenant < 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES PATATES DOUCES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer d'importants dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide Chateau EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide Chateau EZ, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide Chateau EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination qui figurent sur cette étiquette. L'herbicide Chateau EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

- Ne pas appliquer plus de 112 mL de l'herbicide Chateau EZ à l'hectare au cours d'une même saison de croissance.
- Appliquer dans le champ de patate douce avant le repiquage des plants. Ne pas appliquer après le repiquage des boutures.
- Ne pas planter de plantules/boutures produites en serre dans des champs traités avec Herbicide Chateau EZ.

- Ne pas utiliser sur une variété de patate sucrée autre que la variété “Beauregard”, à moins que l’utilisateur n’ait fait l’essai de l’Herbicide Chateau EZ sur une autre variété et n’ait établi que la tolérance de la culture était acceptable.
- Ne pas utiliser comme ingrédient dans un mélange en cuve, si ce mélange est appliqué avant le repiquage.
- Utiliser des volumes d’eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.

| <b>PATATES DOUCES – Doses d’emploi</b>                                 |                                     |  |
|--|-------------------------------------|--|
| <b>Type de sol<sup>1</sup></b>   | <b>TAUX<sup>2</sup><br/>(mL/ha)</b> | <b>REMARQUES</b>   |
| Sols de texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique | 112                                 | Appliquer avant le repiquage des patates douces, et avant la levée des mauvaises herbes. |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique, ni sur les sols de texture fine.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu’on utilise la dose de 112 mL/ha dans les sols à texture fine contenant < 5 % de matière organique.

## **MODE D’EMPLOI DANS LES POIS À ÉCOSSE ET À GOUSSES COMESTIBLES (*Pisum* spp. et *pois cajan*)**

En l’absence d’une humidité adéquate après l’application de l’herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l’apport d’au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d’eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d’incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l’application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

## **PÉRIODES D’APPLICATION**

L’herbicide Chateau EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois à écosser et à gousses comestibles. Appliquer l’herbicide Chateau EZ au moyen d’un équipement d’épandage au sol, avant le semis. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois à écosser et à gousses comestibles ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

Les pois à écosser et à gousses comestibles doivent être semés à au moins 2,5 cm (1 po) de profondeur pour maximiser l’innocuité des cultures. La chute de pluie ou l’irrigation causant l’activation avec au moins 1 cm d’eau avant l’ensemencement contribuera à minimiser le risque de dommages aux cultures. Appliquer uniquement sur les sols bien drainés et structurés qui n’ont pas d’historique d’inondation ou d’accumulation d’eau.

Ne pas appliquer d’autres herbicides à action résiduelle avec, avant ou après l’application de l’herbicide Chateau EZ au printemps, avant l’ensemencement des pois à écosser et à gousses comestibles, car la culture pourrait alors être endommagée. Les zones de champ présentant à la fois une faible teneur en matière organique, un pH élevé et/ou une teneur élevée en sable peuvent présenter des symptômes de dommages à la culture. Une approche agronomique optimale favorisant l’établissement des plants permettra de réduire le risque de dommages aux cultures. L’utilisation

de semences de qualité, le traitement des semences et l'emploi d'un taux d'ensemencement idéal permettront de minimiser le risque de dommages aux cultures.

Certaines conditions environnementales, telles que des sols frais et saturés ou du temps anormalement frais et pluvieux après le semis, peuvent accroître les dommages aux pois verts à écosser et à gousses comestibles après une application de l'herbicide Chateau EZ. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur les pois verts à écosser et à gousses comestibles. Les symptômes de dommages aux cultures sont habituellement temporaires et devraient diminuer à mesure que les conditions de croissance reviennent à la normale. L'herbicide Chateau EZ est un herbicide très actif et l'utilisateur doit user de prudence jusqu'à ce qu'il connaisse bien ce produit. L'utilisateur doit comprendre et accepter ce risque avant d'appliquer le produit sur les pois à écosser et à gousses comestibles.

#### **POIS À ÉCOSSE ET À GOUSSES COMESTIBLES (*Pisum* spp. et *pois cajan*) – Doses d'emploi**

| Type de sol <sup>1</sup>   | TAUX <sup>2</sup><br>(mL/ha) | REMARQUES  |
|--|------------------------------|--|
| Sols de texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique | 149                          | Prélevée :<br>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |

<sup>1</sup> : Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> : La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture fine et/ou contenant <5 % de matière organique.

#### **MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES) ET LA VIGNE**

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'eau moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- L'herbicide Chateau EZ doit être utilisé en mélange avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium pour la suppression des mauvaises herbes levées. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les doses, les recommandations, les restrictions et les mises en garde à prendre. Utiliser conformément aux directives et mises en garde les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.
- N'appliquer que sur les arbres et les plantes ornementales bien établis. Ne pas traiter les plantes pendant les périodes de stress causé par des insectes, des maladies, des animaux, des conditions hivernales, le repiquage ou autre.
- L'herbicide Chateau EZ devrait être appliqué en traitement généralisé uniforme sur le sol du verger, ou en bandes uniformes dirigées à la base des troncs ou des ceps.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas effectuer d'application séquentielle à moins de 30 jours du premier traitement.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage ou l'écorce verte (y compris les rameaux non lignifiés; à l'exception des gourmands indésirables).
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.

- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

#### APPLICATION DANS LES FRUITS À PÉPINS (pommes et poires) :

- Ne pas traiter les pommiers ou les poiriers établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré.
- Dans les pommiers, ne pas appliquer après le débourrement à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits.
- Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
- Toutes les applications dans les poiriers ou à moins de 100 mètres de poiriers doivent être effectuées après la fin de la récolte à l'automne ou au moins 2 mois avant le débourrement au printemps.
- Ne traiter que les poiriers en dormance.

#### APPLICATION DANS LA VIGNE :

- Ne pas appliquer sur les vignes établies depuis moins de 2 ans.
- Ne pas appliquer sur les vignes qui ne sont pas supportées par un treillis ou un tuteur, à moins qu'elles ne tiennent solidement sur pied.
- Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
- Les nouvelles plantations de variétés franc de pied (plantées sur leurs propres racines), comme le raisin *Concord*, devraient être plantées de telle sorte que toutes les racines se trouvent à au moins 20 cm sous la surface du sol, pour pouvoir être traitées. Dans certaines situations, ceci peut nécessiter un buttage autour des nouveaux ceps, de sorte qu'une fois la butte stabilisée, son sommet se situe à 10-12,5 cm au-dessus du sol du vignoble.

#### Vignes à jus, à raisins secs et à vin – Moment du traitement

- Ne pas appliquer entre le débourrement et la récolte finale, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits. DES DOMMAGES INACCEPTABLES RISQUENT DE SURVENIR SI LE PRODUIT ENTRE EN CONTACT AVEC DES STRUCTURES NON DORMANTES. Les traitements effectués au moyen d'un pulvérisateur muni d'écrans ou de cônes antidérive pendant cette période ne doivent pas contenir de glyphosate ni de produits contenant du glyphosate.

#### Raisins de table – Moment du traitement

- L'herbicide **Chateau EZ** peut être appliqué pendant la période qui suit la récolte finale à l'automne.
- Ne pas appliquer après le débourrement au printemps.

| FRUITS À PÉPINS (POMMES ET POIRES) ET VIGNES - Doses d'emploi |               |  |
|---|---------------|--|
| Type de sol <sup>1</sup>                                      | TAUX (m L/ha) | REMARQUES  |
| Texture grossière, <5 % de matière organique                  | 298           | Prélevée :<br>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |
|   | 448           |  |

|  |   |
|--|---|
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique | Postlevée :<br>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Chateau EZ mélange en cuve avec un produit de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha. |
|--|---|

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

**MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES ARBRES À NOIX (Y COMPRIS AMANDIER, HÊTRE, CHÈNE À GROS FRUITS, NOYER CENDRÉ, ANACARDIER, CHÂTAIGNIER, CHÂTAIGNIER DE CHINQUAPIN, NOISETIER, GINKO, NOYER DU JAPON, CARYER, MARRONNIER DU JAPON, ARAUCARIA DU CHILI, PACANIER, PIN PIGNON DU COLORADO, NOYER COMMUN, NOYER NOIR, XANTHOCERAS À FEUILLES DE SORBIER, VARIÉTÉS, CULTIVARS ET/OU HYBRIDES DE CES DENRÉES)**

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'eau moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- L'herbicide Chateau EZ devrait être appliqué en traitement généralisé uniforme sur le sol du verger, ou en bandes uniformes dirigées sous le couvert végétal des arbres à la base des troncs.
- Ne pas traiter les arbres établis depuis moins d'un an, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage ou l'écorce verte
- Appliquer après le débourrement à la récolte finale en utilisant l'équipement d'application blindé si l'applicateur peut assurer que la dérive de pulvérisation ne viendra pas en contact avec les végétaux non visés, les fruits des cultures et / ou le feuillage.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas effectuer d'application séquentielle à moins de 30 jours du premier traitement.
- Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

**ARBRES À NOIX (Y COMPRIS AMANDIER, HÊTRE, CHÈNE À GROS FRUITS, NOYER CENDRÉ, ANACARDIER, CHÂTAIGNIER, CHÂTAIGNIER DE CHINQUAPIN, NOISETIER, GINKO, NOYER DU JAPON, CARYER, MARRONNIER DU JAPON, ARAUCARIA DU CHILI, PACANIER, PIN PIGNON DU COLORADO, NOYER COMMUN, NOYER NOIR, XANTHOCERAS À FEUILLES DE SORBIER, VARIÉTÉS, CULTIVARS ET/OU HYBRIDES DE CES DENRÉES) - Doses d'emploi**

| Type de sol <sup>1</sup>                           | TAUX<br>(mL/ha) | REMARQUES                                      |
|--|-----------------|--|
| Texture grossière, <5 % de matière organique       | 298             | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique | 448             |  |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI DANS LES FRAISES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Faire en sorte que la dérive de pulvérisation ne puisse entrer en contact avec les fruits ou le feuillage.
- L'application après la nouaison peut moucheter les fruits et doit être évitée. Ne pas appliquer après la nouaison.
- Des dommages inacceptables, y compris une perte de rendement, risquent de survenir si le produit entre en contact avec des structures non dormantes.

| <b>FRAISES – Doses d'emploi</b>  |                 |   |
|--|-----------------|---|
| Type de sol <sup>1</sup>   | TAUX<br>(mL/ha) | REMARQUES   |
| Sols de texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique | 224             | <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.</p> <p>On peut faire un traitement généralisé dans les fraises en dormance.</p> <p>À toute autre période que le stade dormant, appliquer uniquement au milieu des rangs de fraises, au moyen d'un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive.</p> |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI DANS LE HOUBLON

L'herbicide Chateau EZ peut être appliqué dans le houblon pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée ainsi que pour la suppression des drageons.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer plus de 448 mL/ha en une seule application. Ne pas appliquer plus de 448 mL/ha par saison.
- Ne pas permettre à la solution de pulvérisation d'entrer en contact avec la tige verte (à moins de faire une application pour supprimer les drageons), le feuillage, les fleurs, ou les cônes, car cela peut entraîner des dommages inacceptables à la culture.
- Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte.
- Ne pas appliquer avec un adjuvant.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

### MOMENT DU TRAITEMENT POUR LA SUPPRESSION DES DRAGEONS DANS LE HOUBLON

Pour la suppression des drageons, appliquer l'herbicide Chateau EZ de façon dirigée après que le houblon ait atteint une hauteur minimale de 1,8 m (6 pi). L'application devrait être dirigée au 0,6 m (2 pi) inférieur du houblon.

### MOMENT DU TRAITEMENT POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN PRÉLEVÉE DANS LE HOUBLON

Appliquer l'herbicide Chateau EZ en bandes de 30 à 45 cm (1 à 1,5 pi) de chaque côté du rang de houblon. Appliquer à l'automne sur le houblon en dormance pour que la pluie ait le temps d'effectuer l'incorporation et l'activation. Si les mauvaises herbes sont levées au moment de l'application, mélanger l'herbicide Chateau EZ en cuve avec un herbicide non sélectif homologué, comme le carfentrazone-éthyle, pour aider à la suppression des mauvaises herbes levées. Ne pas tondre ou ratisser les zones traitées, car la poussière générée par la tonte peut dériver vers des cultures ou de la végétation sensibles, entraînant des dommages.

#### HOUBLON - Doses d'emploi

| Type de sol <sup>1</sup>                     | TAUX (mL/ha) | REMARQUES   |
|--|--------------|---|
| Texture grossière, <5 % de matière organique | 298          | Application d'automne : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.  |
|  | 448          | Postlevée :<br>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide Chateau EZ mélange en cuve <sup>2</sup> avec carfentrazone-éthyle. |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | Ne traiter que le houblon en dormance. |
|--|--|--|

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

### MODE D'EMPLOI DANS LA MENTHE (MENTHE POIVRÉE ET MENTHE VERTE)

Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. Des dommages sévères peuvent survenir lorsque les sols sont inondés après une application de l'herbicide Chateau EZ. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont supprimées par sarclage.

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Appliquer une seule fois par saison.
- Appliquer l'herbicide Chateau EZ à raison de 298 mL/ ha au printemps, avant l'émergence des mauvaises herbes.
- Appliquer uniquement sous forme d'application de printemps sur la menthe dormante, avant l'émergence de nouvelles pousses. L'application sur la menthe non dormante peut causer des dommages inacceptables à la culture.
- Ne pas appliquer dans les 80 jours précédent la récolte.
- Ne pas appliquer sur la menthe en rangée ni sur les jeunes plants de menthe ; utiliser uniquement sur la menthe établie.
- Ne pas appliquer sur la menthe qui a été affaiblie par des maladies, des insectes, des nématodes, la sécheresse, les sels du sol, un pH élevé du sol, des traitements antiparasitaires antérieurs, des dommages consécutifs à l'hiver ou à une double coupe, à défaut de quoi la culture pourrait être endommagée. Appliquer seulement sur la menthe vigoureuse et en santé dont les rhizomes sont intacts.
- Appliquer au printemps avant l'émergence des nouvelles pousses.
- Ne pas appliquer sur les peuplements établis depuis plus de 3 ans.

Beaucoup de facteurs météorologiques connexes, y compris des vents forts, des éclaboussures, de fortes pluies ou du temps froid au moment ou à peu de temps de l'émergence de la menthe, peuvent entraîner des blessures à la menthe dans les champs traités avec l'herbicide Chateau EZ. L'utilisateur doit évaluer ces risques avant d'utiliser l'herbicide Chateau EZ.

| MENTHE – Dose d'emploi |              |           |
|------------------------|--------------|-----------|
| Type de sol            | TAUX (mL/ha) | REMARQUES |
|                        |              |           |

|  |     |  |
|--|-----|--|
| Sols de texture grossière, <5 % de matière organique | 298 | <p>Appliquer seulement sur la menthe établie et en dormance pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. L'application sur la menthe non dormante ou sur de jeunes plants (en rangée) (du piquage des racines de menthe jusqu'à la première coupe), peut entraîner des dommages inacceptables à la culture.</p> <p>Appliquer l'herbicide Chateau EZ en prélevée au printemps pour la suppression résiduelle des mauvaises herbes au moyen d'une seule application.</p> <p>Dans les champs labourés ou hersés après une application de l'herbicide Chateau EZ, l'activité de prélevée sera moins efficace. Dans les champs irrigués par rigoles d'infiltration, les rigoles pratiquées après une application de l'herbicide Chateau EZ ont pour effet d'exposer le sol non traité et de briser la barrière formée par l'herbicide, ce qui entraînera une suppression réduite des mauvaises herbes.</p> |
|--|-----|--|

## MODE D'EMPLOI DANS LES BLEUETS NAINS

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont supprimées par sarclage.

- Toutes les applications doivent être faites sur les bleuets nains en période de dormance. Des dommages inacceptables, y compris une perte de rendement, peuvent se produire si ce produit entre en contact avec des structures non dormantes.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance. Ne pas effectuer de traitement séquentiel dans les 30 jours suivant la première application. Appliquer l'herbicide Chateau EZ sur les plantes dormantes au cours de l'année de germination (printemps et/ou automne) ou en dormance après la récolte (automne).
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

| BLEUETS NAINS – Dose d'emploi                      |                              |  |
|--|------------------------------|--|
| Type de sol <sup>1</sup>                           | TAUX <sup>2</sup><br>(mL/ha) | REMARQUES                                      |
| Texture grossière, <5 % de matière organique       | 149 à 298                    | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique | 224 à 448                    |  |

<sup>1</sup> : Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> : Utiliser des taux plus élevés pour la suppression de la mousse.

## MODE D'EMPLOI DANS LES CULTURES DU SOUS-GROUPE 13-07A : MÛRES ET FRAMBOISES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- L'herbicide Chateau EZ devrait être appliqué en traitement généralisé uniforme sur le sol du verger, ou en bandes uniformes dirigées à la base des tiges.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas effectuer d'application séquentielle à moins de 30 jours du premier traitement.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédent la récolte.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage et les tiges vertes.
- La période idéale pour l'application de l'herbicide Chateau EZ est l'automne, de manière à maximiser la probabilité de pluie pour activer et déposer l'herbicide.
- Ne pas appliquer sur le dessus de la culture ni permettre à la solution pulvérisée d'entrer en contact avec une culture, que ce soit par une application directe ou par la dérive de la solution pulvérisée.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.
- Cultures du sous-groupe 13-07A: Les mûres et les framboises peuvent présenter une tolérance variable aux herbicides, y compris l'herbicide Chateau EZ. Étant donné qu'on n'a pas testé tous les cultivars, variétés et hybrides de mûres et de framboises pour évaluer leur tolérance à l'herbicide Chateau EZ, le premier traitement devrait se limiter à une petite surface de chaque cultivar, variété et/ou hybride afin de confirmer sa tolérance avant d'adopter une pratique d'épandage général dans tous les champs.

**CULTURES DU SOUS-GROUPE 13-07A : MÛRES ET FRAMBOISES (y compris mûre, mûre de Logan, framboise rouge et noire, framboise sauvage et leurs cultivars, variétés et hybrides de ces denrées) - Doses d'emploi**

| Type de sol <sup>1</sup>                                      | TAUX (mL/ha) | REMARQUES   |
|---|--------------|---|
| Texture grossière, moyenne, et fine <5 % de matière organique | 448          | Prélevée:<br>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriger avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Ne pas appliquer plus de 224 mL de l'herbicide Chateau EZ par hectare au cours d'une seule application.
- Ne pas appliquer plus de 224 mL de l'herbicide Chateau EZ par hectare au cours d'une seule saison de croissance.
- Les plantes doivent être cultivées sur des plates-bandes surélevées ou en plastique paillées d'au moins **10 cm plus hautes** que le milieu du rang traité et la plate-bande paillée doit avoir une **largeur** d'au moins 60 cm. Le jet de pulvérisation doit rester entre les plates-bandes surélevées et ne doit entrer en contact qu'avec les 2,5 cm inférieurs du côté des plates-bandes surélevées.
- Le jet de pulvérisation doit être dirigé vers le milieu des rangées, à distance de la plate-bande et en évitant le plus possible le contact avec le plastique, y compris les côtés de la plate-bande. Si le produit entre en contact avec le dessus des couches de paillis (où les plantes doivent être repiquées), des blessures graves peuvent survenir en cas de contact entre le feuillage et le plastique traité. Dans ce cas, une pluie ou une irrigation de 2,5 cm doit avoir lieu avant le repiquage afin de réduire les résidus de l'herbicide Chateau EZ.
- S'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage, irriguer le champ traité de manière à fournir au moins  $\frac{1}{2}$  cm d'eau avant le repiquage.
- Toutes les applications doivent être faites avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Ne pas appliquer après le repiquage de la culture.
- Ne pas appliquer comme ingrédient dans un mélange en cuve.

#### CÉLERI - Doses d'emploi et réclamations contre les mauvaises herbes

| Type de sol <sup>1</sup>  | TAUX (mL/ha) | REMARQUES   |
|---|--------------|---|
| Texture grossière, <5 % de matière organique                        | 149          | Appliquer l'herbicide Chateau EZ au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. |
|   | 224          | Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit.  |
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique et terres noires |              |   |

## MODE D'EMPLOI DANS LE BROCOLI (REPIQUÉ)

Les applications effectuées sur des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages aux cultures en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Appliquer l'herbicide Chateau EZ au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit. Toutes les applications doivent être effectuées au moyen d'un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Ne pas appliquer plus de 224 mL de l'herbicide Chateau EZ par hectare au cours d'une seule application.
- Ne pas appliquer plus de 224 mL de l'herbicide Chateau EZ par hectare au cours d'une seule saison de croissance.
- Les plantes doivent être cultivées sur des plates-bandes surélevées ou en plastique paillées d'au moins **10 cm plus hautes** que le milieu du rang traité et la plate-bande paillée doit avoir une **largeur d'au moins 60 cm**. Le jet de pulvérisation doit rester entre les plates-bandes surélevées et ne doit entrer en contact qu'avec les 2,5 cm inférieurs du côté des plates-bandes surélevées.
- Le jet de pulvérisation doit être dirigé vers le milieu des rangées, à distance des plates-bandes et en évitant le plus possible le contact avec le plastique, y compris les côtés de la plate-bande. Si le produit entre en contact avec le dessus des couches de paillis (où les plantes doivent être repiquées), des blessures graves peuvent survenir en cas de contact entre le feuillage et le plastique traité. Dans ce cas, une pluie ou une irrigation de 2,5 cm doit avoir lieu avant le repiquage afin de réduire les résidus de l'herbicide Chateau EZ.
- S'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage, irriguer le champ traité de manière à fournir au moins  $\frac{1}{2}$  cm d'eau avant le repiquage.
- Ne pas appliquer après le repiquage de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application au sol seulement.

### BROCOLI - Doses d'emploi

| Type de sol <sup>1</sup>   | TAUX (g/ha) | REMARQUES  |
|--|-------------|--|
| Texture grossière, moyenne, et fine<br><5 % de matière organique | <b>224</b>  | Appliquer l'herbicide Chateau EZ au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage pour activer le produit. |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI DANS LES POIVRONS DE PLEIN CHAMP

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés. Irriguer avec soin après l'application pour s'assurer que le sol traité n'est pas projeté sur la surface du feuillage ni sur une culture adjacente. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1 cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Appliquer l'herbicide Chateau EZ au milieu des rangs avec un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée. Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre l'application et le repiquage afin d'activer le produit. Toutes les applications doivent être faites avec un équipement de pulvérisation muni d'écrans ou de cônes antidérive.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Pour la suppression des mauvaises herbes en prélevée. Ce produit ne supprime pas les mauvaises herbes levées.
- Ne pas appliquer plus de 224 mL de l'herbicide Chateau EZ par hectare au cours d'une seule application.
- Ne pas appliquer plus de 224 mL de l'herbicide Chateau EZ par hectare au cours d'une seule saison de croissance.
- Les plantes doivent être cultivées sur des plates-bandes surélevées ou en plastique paillées d'au moins **10 cm plus hautes** que le milieu du rang traité et la plate-bande paillée doit avoir une **largeur d'au moins 60 cm**.
- Le jet de pulvérisation doit rester entre les plates-bandes surélevées et ne doit entrer en contact qu'avec les 2,5 cm inférieurs du côté des plates-bandes surélevées.
- Le jet de pulvérisation doit être dirigé vers le milieu des rangées, à distance de la plate-bande et en évitant le plus possible le contact avec le plastique, y compris les côtés de la plate-bande. Si le produit entre en contact avec le dessus des couches de paillis (où les plantes doivent être repiquées), des blessures graves peuvent survenir en cas de contact entre le feuillage et le plastique traité. Dans ce cas, une pluie ou une irrigation de 2,5 cm doit avoir lieu avant le repiquage afin de réduire les résidus de l'herbicide Chateau EZ.
- S'il ne pleut pas entre l'application et le repiquage, irriguer le champ traité de manière à fournir au moins  $\frac{1}{2}$  cm d'eau avant le repiquage.
- Ne pas appliquer pendant ou après la floraison.
- Ne pas appliquer après le repiquage de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application au sol seulement.

### POIVRONS DE PLEIN CHAMP - Doses d'emploi

| Type de sol <sup>1</sup>                     | TAUX<br>(mL/ha) | REMARQUES  |
|--|-----------------|--|
| Texture grossière, <5 % de matière organique | 149             | Appliquer l'herbicide Chateau EZ au milieu des rangs avec un équipement muni d'écrans ou de cônes antidérive, avant le repiquage pour supprimer les mauvaises herbes en prélevée.<br>Une pluie ou une irrigation doit avoir lieu entre |
|  | 224             |  |

|  |  |   |
|--|--|---|
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique |  | l'application et le repiquage pour activer le produit |
|--|--|---|

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

## MODE D'EMPLOI DANS LES ASPERGES

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. La culture subira de graves dommages si le sol est inondé après l'application de l'herbicide Chateau EZ. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés. Le sol traité projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. La suppression résiduelle sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.
- Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
- N'appliquer que sur les asperges en dormance établies depuis au moins un an. Des dommages inacceptables risquent de survenir si le produit est appliqué sur des asperges non dormantes.
- Les applications doivent être effectuées au plus tôt deux semaines avant la levée des turions et doivent être activées par un arrosage ou une pluie fournissant entre 1 et 2 cm d'eau, à défaut de quoi des striures pourraient se former.
- Ne pas travailler le sol dans les 60 jours précédent l'application au printemps. Le sol peut être travaillé après la récolte des turions, en préparation de l'application de l'herbicide Château WDG avant l'émergence du feuillage. Le sol traité projeté ou transporté par le vent sur le feuillage peut entraîner la formation de taches.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- L'herbicide Chateau EZ peut causer des dommages si les turions apparaissent avant que le traitement n'ait été activé par l'eau. S'assurer qu'il pleuve ou de fournir une irrigation adéquate entre l'application et l'émergence des turions.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

| ASPERGES - Doses d'emploi                          |              |  |
|--|--------------|--|
| Type de sol <sup>1</sup>                           | TAUX (mL/ha) | REMARQUES  |
| Texture grossière, <5 % de matière organique       | 298          | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.                               |
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique | 448          | N'appliquer que sur les asperges en dormance établies depuis au moins un an. |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

### MODE D'EMPLOI DANS LES BLEUETS EN CORYMBE

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas appliquer après le débrourement, à moins d'utiliser un équipement de pulvérisation avec écran protecteur ou écrans coniques et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage ou les fruits.
- Ne pas appliquer sur les bleuets en corymbe établis depuis moins de 2 ans.
- Ne pas appliquer dans les 7 jours précédent la récolte.
- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance. Ne pas faire de traitement séquentiel dans les 30 jours suivant la première application.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

#### BLEUETS EN CORYMBE - Doses d'emploi

| Type de sol <sup>1</sup>                           | TAUX (mL/ha) | REMARQUES                                      |
|--|--------------|--|
| Texture grossière, <5 % de matière organique       | 298          | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |
| Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique | 448          |  |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

### MODE D'EMPLOI DANS LES FRUITS À NOYAU (PÊCHES, CERISES, NECTARINES, PRUNES, ABRICOTS)

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. On peut réduire le risque de dommages en s'assurant que les sols sont bien drainés

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide Chateau EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins  $\frac{1}{2}$  à 1cm d'eau. La suppression sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

- Ne pas traiter les arbres établis depuis moins de 2 ans, à moins qu'ils ne soient protégés du contact avec la solution pulvérisée au moyen d'une enveloppe ou d'un tube non poreux ou d'un contenant ciré.
- Éviter l'application directe ou indirecte sur le feuillage et l'écorce verte.
- Ne pas appliquer entre la floraison et la chute des feuilles, à moins d'utiliser un

équipement de pulvérisation avec écran protecteur ou écrans coniques et que l'applicateur puisse s'assurer que la dérive n'entre pas en contact avec le feuillage.

- Ne pas appliquer plus de deux fois par saison de croissance.
- Ne pas faire de traitement séquentiel dans les 30 jours suivant la première application.
- Ne pas appliquer dans les 60 jours précédent la récolte.
- Utiliser des volumes d'eau appropriés, de manière à obtenir une bonne couverture de la culture.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer par voie aérienne. Utiliser un équipement d'application terrestre seulement.

| FRUITS À NOYAU (PÊCHES, CERISES, NECTARINES, PRUNES, ABRICOTS) - Doses d'emploi |                 |  |
|---|-----------------|--|
| Type de sol <sup>1</sup>  | TAUX<br>(mL/ha) | REMARQUES                                      |
| Texture grossière, <5 % de matière organique                                    | 298             | Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. |
|   | 448             |  |

<sup>1</sup>: Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

Chateau® est une marque déposée de Valent U.S.A. LLC.